



Conakry, le 24 mars 2022

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

A

- Madame et Messieurs les Inspecteurs Régionaux de l'Education ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Préfectoraux/communaux de l'Education.

Objet : Report des congés de Pâques.

Mesdames et Messieurs,

Les **congés de Pâques** de l'année scolaire 2021-2022, initialement prévus du 4 au 11 avril, **sont reportés du 15 au 23 avril** inclusivement. **La reprise des cours est fixée pour le lundi 25 avril 2022 à 8heures** précises sur toute l'étendue du territoire national.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes les dispositions idoines pour la diffusion des présentes instructions dans nos écoles et établissements.

Je sais compter sur votre diligence habituelle pour l'exécution de ces instructions.


Morlaye YATTARA